

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

Délégués REGIONS présents : AUVERGNE RHONE ALPES (Frédéric Barry, Jean-Yves Bertrand, Alain Cauchy, Régis Dubois, Eric Girard, Yoan Girardy, Evelyne Glaize, Josette Luquet, Michel Perrin, Guy-Hervé Savornin, Christine Tallon) BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Gilles Collin, Vincent Creuzet, Marie-Antoinette De Grandis, Patrice François, Yves Poulet, Arthur Peridon) BRETAGNE (Jean-Pierre Lalouer, Marie-Pierre Rogue, Michel Rogue, Monique Salaun-le Baut) CENTRE VAL DE LOIRE (Valérie Caillot, Cindy Hamon, Philippe Mareschal, Elise Norest, Claude Roland, Patrick Viel,) CORSE (Frédéric Rey) GRAND EST (Lionel Cellier, Pierrick Delhaye, Nadège Delzongle, Jean-Bernard Duval, Matthieu Frath, André Larratte, Hervé Paciel) GUADELOUPE (Philippe Faure) ILE DE France (Patrick Bourdin, Alain Boutry, Jean Chesse, Yvette Doussot, Karine Poulard, Valérie Poupard) MARTINIQUE (Léonie Marine) NORMANDIE (Chantal Aumersier, Thomas Boisgontier, Christophe Carrano, Hugues Chretien, Jean-François Giraud) NOUVELLE AQUITAINE (Corentin Barataud, Morgane Duperret, Béatrice Gautrin, Aurey Laurent, Patrick Nourisson, Nadine Sechet, Sophie Simon, Sébastien Terrassa). NOUVELLE CALEDONIE (Elvis Mace). OCCITANIE (Lionel Allasio, Corinne Ayrat, Patrice Ayrat, Lan Despeyroux, Hervé Goutelard, Michel Lassiege, Chantal Lassus, Philippe Michelutti, Guillaume Roques, Louis Zago, Jackie Racinais), PAYS DE LA LOIRE (Nathalie Becu, Bernard Brangier) REUNION (Thierry Hoarau).

Représentants inscrits : 71délégués, 67009 voix

Non représentés et ou délégués absents : -

Soit : 67009 voix représentées sur 77086 disponibles.

Le quorum est fixé à 38543 voix pour l'assemblée générale ordinaire.

Les votes électroniques ont été organisés via la plateforme NUAG.

L'assemblée peut donc délibérer valablement.

<p>Destinataires : Conseil d'administration Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Dirigeants, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral et site web fédéral</p>	<p>Rapporteurs : Benoît Ravier & Evelyne GLAIZE</p> <p>Date de remise : 01/07/2025 Date de diffusion : 22/07/2025</p>
--	--

La Fédération Française de Tir à l'Arc a tenu son assemblée générale le dimanche 23 mars 2025 à Reims (51100) à l'Hôtel de la Paix au 9 rue Buirette.

Le nombre de voix représentées est de 67009 voix ; le quorum étant atteint l'assemblée peut donc valablement délibérer pour toutes les motions.¹

L'assemblée est déclarée ouverte à 09h30.

Ordre du jour

1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, M. Julien MEGRET 3
2. Intervention du Président du CNOSF, M. David LAPPARTIENT..... 5
3. Validation de la circulaire 650 – AG 2024 – Motion 1 5
4. Validation de la circulaire 660 – AG ELECTIVE 2024 – Motion 2 5
5. Rapport moral présenté par la secrétaire générale, Mme Evelyne GLAIZE 5
6. Rapport financier présenté par le trésorier général..... 8
7. Rapport du commissaire au compte 9
8. Approbation des comptes et Quitus au trésorier – Motion 3..... 12

¹ Le quorum a été réalisé par un émargement en ligne permettant d'identifier les présents et le nombre de voix sous le contrôle du service administratif de la fédération et de la commission électorale ;

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

9. Affectation du résultat 2024 – Motion 4.....	12
10. Transformation du fonds associatif « Paris 2024 » – Motion 5	13
11. Abondement du fonds associatif « Los Angeles 2028 » – Motion 6.....	13
12. Abondement du fonds associatif « Emplois » – Motion 7.....	13
13. Vote du montant de la cotisation annuelle des membres 2026 – Motion 8	14
14. Vote du montant des licences 2026 – Motion 9.....	14
15. Budget 2025 – Motion 10	15
16. Désignation Commissaire aux comptes – Motion 11.....	15
17. Modification du règlement disciplinaire de la fédération – Motion 12	15
18. Modification de la charte éthique et déontologique – Motion 13.....	16
19. Honorons nos dirigeants	16
20. Intervention de M. Raphaël BLANCHARD	16
21. Clôture de l'assemblée générale	17

Annexes

Bilan & compte de résultats - Budget prévisionnel

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

Les débats

Le Président ouvre l'assemblée générale.

1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, M. Julien MEGRET

En ouverture, le Président salue et souhaite la bienvenue :

- aux délégués représentant les clubs,
- aux Président(e)s de clubs,
- aux Président(e)s des instances déconcentrées,
- aux Représentants de l'outre-Mer (Nouvelle-Calédonie, Réunion, Martinique et Guadeloupe),
- aux membres Conseil d'administration de la fédération,
- aux membres de la direction technique nationale et du personnel fédéral,
- aux membres de la commission de surveillance des opérations électorales et de votes ;
- à M. Ali TAZI (commissaire aux comptes & qui représente M. Guy DUCROS) ;
- à M. Raphaël BLACHARD (Maire-adjoint en charge des sports de la ville de Reims et Vice-Président du Conseil départemental chargé des sports) ;

Il excuse ensuite :

- Mme Marie BARSACQ, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,
- M. David LAPPARTIENT, Président du CNOSF,
- Mme Marie-Amélie LE FUR, Présidente du CPSF,
- M. Frédéric SANNAUR, Directeur Général de l'ANS,
- M. Guy DUCROS, commissaire aux comptes, représenté par M. Ali TAZI,
- M. Philippe BOUCLET, Président d'honneur de la FFTA,
- Monsieur Arnaud ROBINET, Maire de Reims, représenté ce matin par son adjoint aux sports, Monsieur Raphaël BLANCHARD,

Le Président invite l'assemblée à rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés cette année. Avec une minute d'applaudissement.

« Mesdames, Messieurs, chers amis archers,

C'est avec une émotion particulière que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'occasion de ma première assemblée générale en tant que président de la Fédération. Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée. C'est un honneur et une immense responsabilité que j'assume avec engagement et passion.

Le tir à l'arc est bien plus qu'un sport : c'est une aventure personnelle et familiale, une discipline qui m'accompagne depuis de nombreuses années et pour laquelle je souhaite donner le meilleur de moi-même.

Avant de nous tourner vers l'avenir, je tiens à rendre hommage à celles et ceux qui ont œuvré sans relâche pour structurer et faire grandir notre Fédération. Je remercie chaleureusement Jean-Michel CLEROY pour son engagement, ainsi que Catherine PELLEN, Dominique OHLMANN et Thierry DEFRANCE, dont le dévouement et la passion ont permis de poser les bases solides sur lesquelles nous allons poursuivre notre action.

Cette assemblée générale est un moment clé de notre vie fédérale : un temps de bilan, de réflexion, mais surtout de projection. L'année écoulée a été marquée par un événement historique : les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ce fut un formidable tremplin pour notre discipline, une opportunité unique de mettre en lumière notre sport.

Nos athlètes, nos équipes, notre savoir-faire en matière d'organisation ont permis au tir à l'arc de briller sur la scène internationale. Ces résultats remarquables nous placent parmi les grandes nations de la discipline.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

Mais au-delà des performances, c'est tout le potentiel de notre sport qui s'est révélé. Nous devons désormais transformer cet élan en un projet structurant pour l'avenir. Il ne s'agit pas seulement de célébrer nos réussites, mais de nous interroger : comment capitaliser sur cette dynamique pour développer durablement notre sport et inscrire la FFTA dans une trajectoire d'excellence ?

C'est dans cet esprit que nous avons construit le projet sportif fédéral, une feuille de route ambitieuse qui repose sur cinq ambitions :

- Augmenter le nombre de jeunes,
- Renforcer l'accompagnement et la structuration des clubs,
- Fidéliser les licenciés,
- Moderniser l'image et la communication de notre sport,
- Déployer une gouvernance plus participative.

L'un des défis majeurs que nous devons relever est d'assurer la relève et d'élargir notre base de pratiquants. L'augmentation du nombre de jeunes licenciés est une priorité absolue. Nous devons rendre notre sport plus attractif, plus visible et plus accessible. Nos clubs sont au cœur de cette dynamique, ce sont eux qui accueillent, forment et fidélisent les archers. C'est pourquoi la structuration et la professionnalisation des clubs sont au centre de nos actions pour les années à venir.

Nous devons leur apporter plus de ressources, plus de formation et plus d'accompagnement afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle de moteur du développement du tir à l'arc. La modernisation de notre fédération est un enjeu clé.

Nous devons adapter nos outils et nos méthodes de travail pour être plus efficaces et plus connectés avec nos licenciés. L'optimisation de nos outils numériques, le développement d'une stratégie digitale efficace et l'optimisation de nos modes de communication sont autant de leviers que nous devons activer pour rapprocher la FFTA de ses clubs et de ses licenciés.

Le succès des Jeux de Paris 2024 nous a offert une visibilité sans précédent. Nous devons poursuivre cette lancée en renforçant notre présence au sein des instances internationales et en accueillant davantage de compétitions internationales en France.

Enfin, nous devons continuer à accompagner nos athlètes vers l'excellence. L'objectif est clair : remporter au moins deux médailles aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles. Cette ambition ne pourra se réaliser sans vous, sans nous tous. La réussite de ce projet repose sur l'engagement collectif de l'ensemble des acteurs du tir à l'arc français.

Chaque club, chaque dirigeant, chaque entraîneur, chaque arbitre, chaque bénévole a un rôle clé à jouer dans cette transformation. C'est en unissant nos forces, en partageant nos idées et en avançant ensemble que nous ferons du tir à l'arc une discipline toujours plus dynamique, plus attractive et plus performante.

Mesdames, Messieurs, chers amis, nous avons devant nous une opportunité unique d'écrire une nouvelle page de l'histoire du tir à l'arc français. Saisissons cette chance, relevons ensemble ces défis et faisons de la FFTA une fédération moderne, ambitieuse et rayonnante.

Merci à tous pour votre engagement et votre passion. »

Le Président laisse la parole à Monsieur David LAPPARTIENT, Président du CNOSF².

Il rappelle le déroulement de l'assemblée générale et son ordre du jour et laisse ensuite le directeur administratif présenter les modalités du vote électronique.

² Voir point n° 2

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

La secrétaire générale annonce le quorum.

2. Intervention du Président du CNOSF, M. David LAPPARTIENT

M. David LAPPARTIENT, ne pouvant être présent le jour de l'Assemblée Générale, a transmis son discours en vidéo. Celui-ci est diffusé aux délégués présents.

3. Validation de la circulaire 650 – AG 2024 – Motion 1

La secrétaire générale demande à l'assemblée de bien vouloir passer à la motion 1 pour valider le procès-verbal de l'assemblée générale 2024.

Motion 1.

Objet : Approbation procès-verbal n° 650 – AG 2024

Aucune remarque n'étant parvenue, l'Assemblée générale valide le rapport de l'Assemblée générale 2024 diffusé sous le procès-verbal n° 650.

Approuvée à la majorité des membres présents.
Résultat du vote de la motion 1 :

Oui	65881
Non	744
Abstention	384

4. Validation de la circulaire 660 – AG ELECTIVE 2024 – Motion 2

La secrétaire générale demande à l'assemblée de bien vouloir passer à la motion 2 pour valider le procès-verbal de l'assemblée générale électorale 2024.

Motion 2.

Objet : Approbation procès-verbal n° 660 – AG ELECTIVE 2024

Aucune remarque n'étant parvenue, l'Assemblée générale valide le rapport de l'Assemblée générale électorale 2024 diffusé sous le procès-verbal n° 660.

Approuvée à la majorité des membres présents.
Résultat du vote de la motion 1 :

Oui	66625
Non	0
Abstention	384

5. Rapport moral présenté par la secrétaire générale, Mme Evelyne GLAIZE

« Ce rapport moral sera un peu particulier dans la mesure où je vais m'appuyer énormément sur le magazine fédéral que vous avez reçu tout à l'heure.

Je remercie tous nos services qui ont largement contribué à cette édition. Elle reprend énormément de choses, tous les résultats sportifs, toutes les actions de l'année écoulée. Il était important de vous le donner, même si vous n'avez pas encore eu le temps d'en prendre connaissance. Cette revue ou ce magazine fédéral est très important parce qu'il nous sert de mémoire.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

Avec ce rapport, je prends la suite de M. Dominique OHLMANN, que je remercie pour les années passées à occuper cette fonction.

Je souhaite commencer ce rapport moral par un événement qui a marqué profondément notre année, tant par son ampleur que par son impact : les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Bien que la FFTA n'ait pas été organisatrice de ces Jeux, notre Fédération a largement contribué à leur réussite, tout comme vous tous, qui avez soutenu nos athlètes avec ferveur.

Le public a répondu présent en nombre, et l'engouement autour de nos champions a été exceptionnel. Les trois Coupes du Monde que nous avons organisées les années précédentes ont permis de préparer le terrain, de mobiliser nos partenaires, nos bénévoles et notre public, et de démontrer notre savoir-faire organisationnel.

J'ai moi-même eu la chance d'être présente sur place, et j'ai pu constater à quel point nos 120 bénévoles ont été exemplaires. Leur efficacité, leur disponibilité et leur engagement ont été salués par tous. Ce professionnalisme a grandement contribué au confort et à la réussite de l'événement.

Le point d'orgue de cette aventure a bien sûr été l'obtention de deux médailles olympiques. C'était un objectif ambitieux, espéré, mais leur concrétisation a été tout simplement fantastique. Je ne citerai pas les noms ici, car vous les connaissez tous, et ils seront mis à l'honneur dans une vidéo que nous diffuserons tout à l'heure.

Je tiens également à souligner le rôle majeur joué par l'une de nos jeunes athlètes, dont la présence médiatique a été remarquable. Très sollicitée, elle a su porter haut les couleurs de notre discipline avec émotion et dignité. Son authenticité a touché bien au-delà de notre communauté : de nombreuses personnes, qui ne connaissaient pas le tir à l'arc, m'ont confié s'y être intéressées grâce à elle. C'est dire la portée de son impact.

Ces deux médailles, inédites pour notre Fédération, ont marqué les esprits dans tout le monde sportif. Elles symbolisent non seulement la performance, mais aussi l'émotion, la passion du public, l'engagement des bénévoles, la compétence des volontaires, des arbitres, et bien sûr, la détermination de nos athlètes.

Sans eux, rien de tout cela n'aurait été possible. C'est pourquoi je vous propose maintenant de visionner une courte vidéo d'une dizaine de minutes qui retrace les moments forts de cette année 2024. Car parfois, les images parlent mieux que les mots.

[Une rétrospective des résultats sportifs est diffusée en séance].

Nous poursuivons ce rapport avec un point essentiel : l'évolution de nos effectifs et la dynamique de notre vie fédérale. Entre 2024 et 2025, notre Fédération a enregistré une progression significative du nombre de licenciés. Cette tendance, amorcée dès 2024, s'est confirmée et amplifiée cette année.

Les chiffres sont parlants : nous enregistrons une croissance de plus de 10 % depuis 2023. Par ailleurs, 30 % de nos licenciés sont aujourd'hui âgés de moins de 18 ans. Cette dynamique est porteuse d'espoir, mais elle s'accompagne également de défis à relever, notamment en matière de fidélisation.

En effet, malgré un nombre croissant de nouvelles adhésions, nous constatons un taux de renouvellement incomplet : environ 27 % des licenciés quittent la Fédération chaque année. Ce phénomène, relativement stable toutes générations confondues, mérite une attention particulière. Il est crucial de renforcer nos actions pour fidéliser nos pratiquants, en particulier durant les trois premières années, période durant laquelle l'abandon est le plus fréquent. Passé ce cap, la fidélité tend à s'installer plus durablement.

Nous observons par ailleurs des disparités régionales dans la création de licences, influencées par des contextes économiques et sociaux variés. Ces différences doivent être prises en compte pour adapter nos stratégies de développement local.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

La féminisation du tir à l'arc constitue un axe stratégique majeur pour notre Fédération. Aujourd'hui, les femmes représentent 36 % de nos licenciés, avec une progression régulière d'environ un point par an. Bien que cette évolution soit encourageante, nous sommes encore loin de la parité.

Les données révèlent également une meilleure fidélité des pratiquantes : le taux de déperdition est de 40 % chez les femmes, contre 60 % chez les hommes. Ce constat nous invite à poursuivre et renforcer nos actions en faveur de la pratique féminine, notamment à travers des événements dédiés et des dispositifs incitatifs.

Sur le plan de la gouvernance, des progrès sont aussi visibles. Les femmes occupent désormais 19 % des postes de présidentes, 50 % des fonctions de secrétaires générales, et 37 % des postes de trésorières. Ces chiffres, bien qu'encourageants, montrent là encore qu'il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre une représentation équitable dans toutes les instances dirigeantes.

Nous poursuivons ainsi notre engagement à travers des projets structurants, tels que le développement du « Club des 300 » et notre candidature à des dispositifs comme les CMH (Centres de Mobilisation Humaine), qui pourraient accélérer cette dynamique.

Le Para-tir à l'arc connaît une montée en puissance au sein de notre Fédération. Depuis l'obtention de la délégation pour la discipline, nous avons mis en place des commissions dédiées et structuré notre action autour de l'inclusion et de l'accessibilité. De nombreux clubs comptent désormais au moins un licencié en situation de handicap, ce qui témoigne d'un engagement croissant sur le terrain. Il est essentiel de poursuivre cet élan, d'accompagner les structures, de former les encadrants et de valoriser les parcours de nos athlètes en situation de handicap.

Nous avons également observé une augmentation du nombre de compétiteurs parmi nos licenciés. En 2024, près de 18 000 de nos 80 000 licenciés ont participé à des compétitions, soit environ 23% des archers. Cela signifie que 75% de nos licenciés pratiquent le tir à l'arc en dehors des compétitions, que ce soit en loisir ou dans d'autres disciplines.

Le tir en salle à 18 mètres reste la discipline la plus pratiquée, suivie par les compétitions en extérieur, que ce soit en parcours ou en tir à l'arc extérieur (TAE). Les jeunes représentent 27% de nos compétiteurs, ce qui montre une bonne dynamique de participation parmi les moins de 18 ans.

Nous avons également observé une pyramide de participation, avec des licenciés qui réalisent un seul score (en bleu) et ceux qui en réalisent au moins trois (en jaune), ce qui est souvent qualificatif pour les championnats de France.

Événements traditionnels

Les événements traditionnels, tels que le bouquet provincial, continuent de jouer un rôle important dans notre Fédération. En septembre 2024, le bouquet provincial organisé par la compagnie de Saint-Maximin a rassemblé 3 000 archers, ce qui témoigne de l'importance de ces rassemblements dans notre tradition.

Rappelons à l'occasion de ce rapport moral le rôle crucial des arbitres pour le bon déroulement de nos compétitions. Nous comptons près de 1500 arbitres actifs au sein de la fédération. La répartition des arbitres montre que la cible anglaise représente 38%, le tir nature 3D 21%, le tir campagne et le berceau 19%. Cependant, nous devons faire face à un défi démographique : l'âge moyen de nos arbitres est de 56 ans, ce qui nécessite de recruter une population plus jeune pour assurer la relève.

La structuration de nos clubs passe par la formation et l'emploi. Les données montrent que le nombre de clubs reste relativement constant chaque année, avec plus de 1600 clubs actifs. Pour soutenir ces clubs, ainsi que les comités départementaux et régionaux, nous avons mis en place un plan emploi. Ce plan, initié avec Jean-Michel et poursuivi avec Julien, vise à aider les structures fédérales à recruter du personnel.

Actuellement, le nombre d'équivalents en plein des emplois dans nos clubs est faible, ce qui souligne l'importance des bénévoles au sein de notre Fédération, mais aussi l'absence d'emplois offrant des situations stables aux professionnels. Nous avons estimé qu'un club avec une centaine d'archers pourrait justifier le recrutement d'un emploi salarié. Environ 45% des professionnels travaillant dans nos clubs sont rémunérés, tandis que beaucoup sont indépendants.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

La moyenne des adhérents par club est de 52, avec une répartition variée selon les régions et les contextes économiques locaux.

L'âge moyen des jeunes accueillis dans les clubs est de 9 ans. 11% des clubs s'adressent à des licenciés de plus de 12 ans. 63% des clubs s'appuient principalement sur des bénévoles, tandis que 21% font appel à des professionnels.

La formation est un pilier essentiel de notre structuration. Nous comptons un nombre significatif d'entraîneurs diplômés, bien que la première marche de l'encadrement fédéral soit une attestation et non un diplôme. Les entraîneurs fédéraux représentent 41%, les entraîneurs de club 23%, et les initiateurs, bien que plus anciens, sont également pris en compte.

La formation professionnelle est aussi cruciale. Nos brevets d'État ou diplômés d'État ont une moyenne d'âge de 50 ans, ce qui pose là encore la question du renouvellement. Il est important d'attirer de nouveaux talents dans nos clubs pour assurer la pérennité de notre encadrement.

C'est dans cet objectif de structuration que le plan emploi fédéral a été créé. C'est une initiative clé pour soutenir nos clubs et nos structures fédérales. Il vise à faciliter le recrutement de professionnels qualifiés, tout en valorisant le rôle des bénévoles. Ce plan est essentiel pour assurer un encadrement de qualité et pour répondre aux besoins croissants d'un territoire et plus largement de notre Fédération.

Nous avons observé une progression notable dans la mise en œuvre du plan emploi fédéral. À ce jour, 11 emplois ont été créés et soutenus par la Fédération. Chaque année, le nombre de dossiers soumis augmente, ce qui témoigne de l'intérêt croissant pour ce dispositif. Le soutien fédéral, échelonné sur plusieurs années, a permis aux clubs bénéficiaires de renforcer leurs équipes et d'améliorer leur encadrement. Le montant moyen du soutien fédéral sur trois ou quatre ans s'élève à environ 19 000 euros, ce qui, combiné avec les aides de l'ANS emploi, permet de financer ces postes. Nous encourageons les clubs intéressés à consulter les détails sur le site internet de la Fédération.

L'année dernière a été marquée par des élections importantes au sein de notre Fédération. La Commission des Athlètes de Haut Niveau a élu ses représentants, tout comme le Collège des Entraîneurs et les arbitres. Le Conseil d'administration, composé de 28 membres, a été renouvelé. Je tiens à remercier Jean-Michel et son équipe pour le travail accompli au cours des deux dernières olympiades, qui nous permet de disposer de bases solides pour l'avenir. Un trombinoscope des élus est disponible dans le magazine fédéral, permettant à chacun de mettre un visage sur les noms.

Afin de favoriser la transversalité et d'améliorer l'efficacité de nos actions, nous avons organisé nos commissions au sein de pôles d'activités. Cette nouvelle structuration comprend le pôle Jeunes, le pôle Service aux Clubs, Territoires et Bénévolat, le pôle Formation, le pôle Sportif et le pôle des Services en relation avec la présidence de la Fédération. Nous espérons que cette organisation permettra de faire avancer les projets plus rapidement et de manière plus cohérente.

Par ailleurs, notre Fédération continue de jouer un rôle actif sur la scène internationale. Plusieurs de nos membres sont élus dans des instances internationales, contribuant ainsi au rayonnement de notre discipline. Les enjeux politiques sont importants, et nous devons continuer à nous engager pour maintenir notre influence et notre visibilité. Les prochaines élections auront lieu en Corée du Sud en septembre, et nous encourageons ceux qui maîtrisent l'anglais à postuler.

En conclusion, je tiens à remercier tous les membres de notre Fédération pour leur engagement et leur soutien. Nous sommes conscients que notre succès repose sur la participation active de chacun. Nous continuerons à favoriser les échanges et les dialogues pour nourrir nos actions des meilleures idées possibles. Merci à tous, et je vous souhaite une excellente continuation dans vos projets.

6. Rapport financier présenté par le trésorier général

Présentation générale :

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

Les trésoriers invitent les participants à prendre connaissance de leur rapport.

Les comptes au 31 décembre 2024 ont donc été vérifiés en premier par le cabinet d'Experts-Comptables mandaté par la FFTA et ensuite par Monsieur Guy DUCROS, Commissaire aux comptes.

Les comptes ont été arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration du 5 mars 2025.

Présentation des comptes

La comptabilité générale, le bilan et les annexes fiscales ont été publiés.

La comptabilité analytique permet de voir en détail les affectations des dépenses et des recettes.

Résultat Général

- Le total des charges s'élève à 5.516.805 €
- Le total des produits s'élève à 5.378.845 €

Le compte de résultat fait apparaître un résultat déficitaire de 137 960€.

La reprise de certains fonds associatifs conformément à la stratégie définie fait l'objet de motions d'affectation au résultat qui sera in fine positif de l'ordre de 43 700€.

Évènements principaux de l'année 2024

L'assemblée générale 2024 avait voté un budget en équilibre tenant compte de l'augmentation du montant des licences ayant un effet depuis septembre. Des budgets primitifs modifiés ont été présentés tout au long de l'année aux différents bureaux fédéraux et conseils d'administration en fonction des nécessités.

Sans revenir sur le détail évoqué dans les interventions du Président et de la Secrétaire Générale il convient de mentionner :

- L'impact financier des JO & JOP de Paris 2024
- Le restant toujours à charge du COFTA qui devrait s'éteindre à la clôture de l'exercice 2026.
- Le niveau de l'aide à l'emploi
- L'augmentation du nombre de licenciés.

La trésorerie courante est restée positive tout au long de l'année.

Des placements en comptes de dépôt à terme ont été réalisés par suite de l'évolution favorable des taux et le rapport en a été de 38.996€.

Tels sont les faits marquants sur l'exécution du budget 2024.

Affectation du résultat

Les affectations proposées par le comité directeur vous sont détaillées dans les motions.

Budget 2025

Le budget primitif 2025 a été établi sur la base de 83.000 licenciés. Il permet d'assurer la continuité et de commencer à mettre en œuvre le programme de la nouvelle équipe au travers des deux principaux axes qui sont la jeunesse et les clubs.

Il a été décidé de garder le même montant de la licence pour la saison 2025-2026.

Conclusion :

Grâce à une gestion prévisionnelle et à une gestion courante attentive, la situation financière de la Fédération reste saine. Il faut toutefois rester vigilant à cet équilibre fragile. Il appartient aux trésoriers, au-delà de la gestion annuelle, d'avoir une vue à long terme des finances de la Fédération en fonction de son plan de développement. C'est l'objet des motions proposées à votre vote.

Nous vous remercions pour votre attention.

7. Rapport du commissaire au compte

6.1 Rapport du Commissaire aux Comptes– Guy DUCROS (représenté par M. Ali TAZI)

Opinion

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération Française de Tir à l'Arc », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permettent de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou des événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

6.2 Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées – Guy DUCROS

« Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles 12 et 37 des statuts et L. 823-12 du Code du commerce, je vous signale que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention n° 1

- Entité : association COFTA
- Personne concernée : M. Julien MEGRET, Président de la FFTA et Président du COFTA
- Nature : subvention d'un montant de 70 000 €
- Objet : subvention pour l'organisation de compétitions internationales

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

Il m'appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie : cette convention résulte de décisions en lien avec la clôture des comptes 2023 de chacune des entités. Le comité directeur de la fédération n'a pas été saisi à temps pour valider cette décision.

Convention n° 2

- o Entité : LT Coaching
- o Personnes concernées : M. Julien MEGRET, Président de la FFTA et M. Lionel TORRES, Président de LT Coaching
- o Nature : encarts publicitaires de LT Coaching sur le site de la FFTA
- o Objet : Ces encarts, comme ceux d'un autre prestataire, ne sont pas rémunérés

Il m'appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie : cette convention résulte de décisions en lien avec la clôture des comptes 2024 de chacune des entités. Le Conseil d'Administration de la fédération n'a pas été saisi à temps pour valider cette décision.

Ces deux conventions feront l'objet d'une présentation en Conseil d'Administration en 2025.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

➤ Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé :

- Convention n° 1
 - o Entité : association COFTA
 - o Personne concernée : M. Julien MEGRET, Président de la FFTA et Président du COFTA
 - o Nature : avances de trésorerie
 - o Objet : remboursement partiel par le COFTA pour un montant de 228 756 €

8. Approbation des comptes et Quitus au trésorier – Motion 3

Motion 3.

Objet : Approbation des comptes et quitus au Trésorier

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, du rapport du Trésorier et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent lesdits comptes tels qu'ils leur sont présentés par le Trésorier et lui donnent quitus pour sa gestion.

Approuvée à la majorité des membres présents.

Résultat du vote de la motion 3 :

Oui	61513
Non	604
Abstention	4892

9. Affectation du résultat 2024 – Motion 4

Motion 4.

Objet : Affectation du résultat 2024

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat déficitaire d'un montant de -137.960 € de la manière suivante :

- Au Fonds associatif « 50 salles » pour -10.000 €
- Au Fonds associatif « Paris 2024 » pour -69.726 €
- Au Fonds associatif « Emploi » pour -98.934 €

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

Approuvée à la majorité des membres présents.

Résultat du vote de la motion 4 :

Oui	61733
Non	1869
Abstention	3407

10. Transformation du fonds associatif « Paris 2024 » – Motion 5

Motion 5.

Objet : Transformation du fonds associatif « Paris 2024 »

Il est proposé à l'Assemblée Générale à l'Assemblée générale de transformer le Fonds associatif « Paris 2024 » avec une nouvelle dénomination « Los Angeles 2028 » en gardant l'objectif de permettre une préparation idéale pour l'équipe de France Olympique.

Approuvée à la majorité des membres présents.

Résultat du vote de la motion 5 :

Oui	65744
Non	0
Abstention	1265

11. Abondement du fonds associatif « Los Angeles 2028 » – Motion 6

Motion 6.

Objet : Abondement du fonds associatif « Los Angeles 2028 »

Il est proposé à l'Assemblée Générale de transférer du « report à nouveau » au Fonds associatif « Los Angeles 2028 » une somme de 50.000 € pour disposer au total d'une somme de 226.863 € sur le Fonds associatif « Los Angeles 2028 ».

Approuvée à la majorité des membres présents.

Résultat du vote de la motion 6 :

Oui	63649
Non	1490
Abstention	1870

12. Abondement du fonds associatif « Emplois » – Motion 7

Motion 7.

Objet : Abondement du fonds associatif « Emplois »

Il est proposé à l'Assemblée générale de transférer du « report à nouveau » au Fonds associatif « Emploi » une somme de 50.000 € pour disposer au total d'une somme de 211.566 € sur le Fonds associatif « Emploi ».

Approuvée à la majorité des membres présents.

Résultat du vote de la motion 7 :

Oui	63024
Non	1349
Abstention	2636

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

13. Vote du montant de la cotisation annuelle des membres 2026 – Motion 8

En amont de la motion, la trésorière indique qu'un travail sera mené par le bureau exécutif pour juger de l'opportunité de réévaluer le barème des montants d'affiliation en lien avec le nombre de licenciés de chaque structure.

Motion 8.

Objet : Statuts - Montant de l'affiliation annuelle 2026

Proposition à l'assemblée générale de la F.F.T.A

Conformément à l'article 1.6.1 des statuts, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant annuel de l'affiliation des clubs déterminé en fonction du nombre de licenciés par club arrêté à la date de la fin de saison précédente selon la répartition suivante :

- 6 à 19 licenciés : 50€
- 20 à 49 licenciés : 75€
- 50 à 69 licenciés : 100€
- 70 à 99 licenciés : 125€
- 100 à 149 licenciés : 150€
- 150 à 199 licenciés : 175€
- Plus de 200 licenciés : 200€

La primo affiliation est fixée à 50€.

Approuvée à la majorité des membres présents.

Résultat du vote de la motion 8 :

Oui	63467
Non	1873
Abstention	1669

14. Vote du montant des licences 2026 – Motion 9

Motion 9.

Objet : Statuts - Montant des tarifs des licences 2026

Conformément à l'article 1.9.2.7 des statuts, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de fixer les montants des licences pour la saison 2026 :

Licences	2026	Code Licences (*)	Montant	Part Even (**)	Part CR	Part CD
	Poussins	P	17 €	2 €	(***)	(***)
	Jeunes	J	26 €	2 €	(***)	(***)
Adultes	Pratique en compétition	A	44 €	2 €	(***)	(***)
	Pratique en club	L	36 €	2 €	(***)	(***)
	Pas de pratique	E	27 €	2 €	(***)	(***)
Conventions ⁽⁴⁾	Handi-FFSA (4)	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	FFSU	U	14 €	2 €	2 €	2 €
	UNSS	S	14 €	2 €	2 €	2 €

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

Découverte (à partir du 1 ^{er} mars)	D	15 €	2 €	3 €	2 €
<p>(*) Assurance en responsabilité civile incluse</p> <p>(*) Assurance en individuel accident incluse (possibilité d'y renoncer) à 0.28€</p> <p>(**) Participation au financement des évènements internationaux</p> <p>(***) Part variable selon les structures</p> <p>(4) Sur présentation de justificatif :</p> <p>- Licence convention Handi-FFSA :</p> <p>Uniquement sur présentation de licence compétition de la fédération concernée (FFSA)</p> <p>- FFSU et UNSS :</p> <p>Sur présentation licence et attestation de pratique du tir à l'arc</p>					

Approuvée à la majorité des membres présents. *
Résultat du vote de la motion 9 :

Oui	65347
Non	150
Abstention	1512

15. Budget 2025 – Motion 10

Motion 10.

Objet : Approbation du budget 2025

Le budget 2025 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale pour un montant de 5 524 580,00€ en recettes et en dépenses.

Approuvée à la majorité des membres présents. *
Résultat du vote de la motion 10 :

Oui	62200
Non	604
Abstention	4205

16. Désignation Commissaire aux comptes – Motion 11

Motion 11.

Objet : Désignation CAC

Il est proposé désigner la société Tree Partners (représenté par M. Ali TAZI) pour les six prochains exercices.

Approuvée à la majorité des membres présents. *
Résultat du vote de la motion 11 :

Oui	7012
Non	816
Abstention	774

17. Modification du règlement disciplinaire de la fédération – Motion 12

Motion 12.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

Objet : Modification du règlement disciplinaire

Il est proposé à l'Assemblée générale de modifier le règlement disciplinaire de la fédération.

Approuvée à la majorité des membres présents. *

Résultat du vote de la motion 12 :

Oui	65659
Non	605
Abstention	0

18. Modification de la charte éthique et déontologique – Motion 13

Motion 13.

Objet : Modification de la charte éthique et déontologique de la fédération

Il est proposé à l'Assemblée générale de modifier la charte éthique et déontologique de la fédération.

Approuvée à la majorité des membres présents.

Résultat du vote de la motion 13 :

Oui	66123
Non	0
Abstention	886

19. Honorons nos dirigeants

Les médailles Grand Or sont décernées à :

- Madame Michèle ADNET ;
- Monsieur Jacques PETITJEAN ;

20. Intervention de M. Raphaël BLANCHARD

Maire-Adjoint chargé des Sports de la ville de Reims & Vice-Président chargé des sports au sein du Conseil départemental 51)

« Bonjour à tous et à toutes.

Tout d'abord, je voudrais bien vouloir excuser mon retard pour vous rejoindre ce matin. Les événements sportifs sont nombreux dans notre région, comme partout, et j'ai cumulé un trail et une course à pied à proximité, donc je me suis permis de vous rejoindre avec un plaisir tout particulier pour représenter Arnaud ROBINET, le maire de Reims, mais aussi le Président du Conseil départemental M.Jean-Marc ROUX, en ayant la double responsabilité du sport sur ces deux collectivités.

Je salue votre Président, parce qu'on demeure toujours Président, M. CLEROY, avec qui nous avons pu échanger dans le cadre de l'Association nationale des élus en charge du sport, qui permet d'avoir des contacts réguliers avec les fédérations, pour à la fois voir les difficultés et surtout trouver des solutions.

Je suis en effet très heureux de vous accueillir à Reims, dans la Marne, et je salue tout particulièrement mon ami M. BRISSOT, qui est le local de l'étape, et je citerai aussi Norbert PERREUX, le Président de la compagnie d'arc de Reims, parce qu'on se voit régulièrement sur les événements, et qu'il est, comme je n'en doute pas, l'essentiel des personnes ici, redoutable par sa présence, par la passion qui l'anime et qu'il donne de son temps pour participer à l'ensemble des animations auxquelles il participe de la ville.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 23 mars 2025 – REIMS

M. le Président, M. MEGRET, je vous adresse mes félicitations pour votre élection de vive voix et je suis très heureux que vous ayez choisi Reims et le cœur de sa ville pour faire votre Assemblée Générale. C'est pour nous un élément important, parce que nous avons une politique très volontariste sur le sujet sportif.

Nous avons beaucoup discuté ce matin des différents sujets rémois avec votre Président, notamment sur l'investissement et le schéma directeur des équipements sportifs. Cet engagement du maire en 2020 prévoit un investissement de 150 millions d'euros sur 10 ans pour rénover 9 gymnases sur 21, 5 piscines sur 5, et parmi ces gymnases, un est dédié au tir à l'arc. Le Président PERREUX m'avait déjà soumis un dossier en 2020 pour que ce projet puisse voir le jour d'ici 2027, si tout se passe bien.

J'ai constaté que votre fédération présente des comptes ambitieux, mais responsables, avec un pourcentage de subventions modéré.

Je suis heureux d'être parmi vous et reste à votre disposition pour échanger avec chacun d'entre vous. La ville de Reims et le département maintiennent leur soutien aux associations, malgré les contraintes budgétaires actuelles.

Engagement des Jeunes et de la Communauté. Nous avons créé en 2020 un festival des sports de nature en milieu urbain pour permettre aux habitants de se réappropriier les parcs et les espaces verts. Ce festival a connu un grand succès avec plus de 13 000 participants et 100 associations partenaires l'année dernière. Le tir à l'arc y est toujours très populaire, grâce à l'engagement de la première compagnie d'arc de Reims et de l'école municipale des sports.

Nous devons continuer à rapprocher nos clubs de l'éducation nationale et vice versa, pour avancer ensemble sur ces dynamiques. C'est un élément important pour le développement de la pratique sportive chez les jeunes.

Enfin, le sujet des violences sexistes et sexuelles a été soulevé dans le cadre du renforcement de vos textes et nous devons avancer ensemble pour trouver le meilleur équilibre entre transparence et protection des parties. Il est essentiel de former et d'accompagner les clubs et les élus locaux pour gérer ces situations de manière appropriée.

Pour conclure, parce que vous êtes toutes et tous bénévoles aujourd'hui, je ne peux que vous remercier et saluer votre engagement dans les différents territoires, de France et de Navarre, vous êtes essentiels au modèle du sport. Alors le dire c'est bien mais après il faut aussi que nous élus locaux et collectivités, puissions être en capacité de vous accompagner, à la hauteur de votre engagement, Le bénévolat est vraiment la force du modèle sportif français. Cette capacité à mobiliser, par le bénévolat, il y a le sujet aussi, du renouvellement du bénévolat, et il faut trouver là-dessus, encore une fois, une confiance et une mobilisation collective, des acteurs, pour se dire que c'est essentiel.

21. Clôture de l'assemblée générale

Pour clôturer cette assemblée générale, le président remercie sincèrement :

- Les représentants des clubs.
- Tous ceux qui ont participé à l'organisation de l'assemblée générale (personnel fédéral et cadres techniques),
- L'investissement de l'ensemble du Conseil d'administration ;

Il termine en indiquant que le format du weekend de l'Assemblée générale pourrait encore évoluer pour qu'il devienne encore plus participatif et qu'il permette de multiplier les temps d'échanges.

Fait à Noisy-le-Grand le 24 mars 2024 en deux exemplaires originaux.

Le Président
Julien MEGRET

La Secrétaire Générale
Evelyne GLAIZE